

## Dépôt de projet – Programme Talents en vue 2023 RECOMMANDATION PAR SPIRA

Téléfilm Canada est de retour avec son programme Talents en vue visant à soutenir un large éventail de cinéastes émergent.es. L'objectif de ce Programme est de découvrir et de développer la prochaine génération de cinéastes canadiens et de leur permettre d'établir leur voix et leur sensibilité au moyen d'un premier long métrage.

En tant que partenaire du programme, Spira invite donc les créateurs et créatrices émergent.es à soumettre un dossier pour un projet de premier long métrage de fiction ou en documentaire, dans la visée d'être recommandé pour le programme Talents en vue de Téléfilm Canada.

Un jury formé par Spira évaluera les dossiers reçus et pourra choisir un long métrage en langue française et/ou en langue anglaise et/ou réalisé par une équipe dont les membres de l'équipe clé sont autochtones. Les projets qui seront retenus pourront ensuite être déposés officiellement auprès de Téléfilm Canada.


Veuillez noter qu'il existe également le volet Accès-direct et le volet festival. Si vous êtes admissible à ces volets, la recommandation par un partenaire n'est pas obligatoire.

**Nous vous demandons de prendre connaissance en premier lieu du programme Talents en vue de Téléfilm Canada disponible au <https://telefilm.ca/fr/financement/talents-en-vue>**

### **ADMISSIBILITÉ DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE CLÉ :**

- Les membres clés<sup>1</sup> doivent être des talents émergents, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir déjà produit, réalisé et/ou scénarisé au moins un court métrage, une production Web, du contenu télévisé, des publicités, des vidéoclips ou encore avoir une expérience équivalente dans l'industrie audiovisuelle. Toutefois, ils ne peuvent pas avoir occupé le même poste clé sur un long métrage. Il est à noter que les producteur.trices ayant déjà produit **un** long métrage ayant obtenu du financement dans le cadre de ce Programme seront également considéré.es comme des talents émergents. De plus, Téléfilm fera preuve de souplesse dans l'évaluation de l'admissibilité des membres

---

<sup>1</sup> Les membres clés de l'équipe créative d'un projet sont le-la producteur-trice, le-la scénariste et le-la réalisateur-trice. 





clés ayant déjà produit, scénarisé ou réalisé un long métrage d'envergure de type microbudget produit à l'extérieur du programme et ayant eu une sortie limitée<sup>2</sup>.

- Doivent avoir été membre ou ami.e de la coopérative entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2023.
- Être un.e citoyen.e canadien.ne conformément à la Loi sur la citoyenneté ou un.e résident.e permanent.e conformément à la définition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugié.es.

\*\*\*\*

**Notez que, en raison de sa mission, Spira priorise la sélection de cinéastes habitant la grande région de Québec ou des autres régions.**

**Aussi, afin de réaffirmer ses principes d'équité et d'inclusion, la coopérative encourage les artistes issu.es de la diversité culturelle, sourd.es, handicapé.es, de langue officielle en situation minoritaire ou dont l'identité de genre n'est pas masculine à soumettre leur candidature. Spira encourage également les artistes inuit, métis et des Premières Nations à soumettre leur candidature.**

### **ADMISSIBILITÉ DU PROJET :**

Pour être admissible, un projet doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- Être produit principalement en français, en anglais, dans une langue autochtone ou, pour des impératifs artistiques, dans une autre langue;
- Être une œuvre de fiction ou documentaire;
- Être un long métrage de 75 minutes ou plus;

Quant aux critères de certification du contenu canadien, une fois complété, le projet doit être, soit :

- Certifié par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) à titre de « production cinématographique ou vidéo canadienne » ayant obtenu un minimum de 8 points sur 10 en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*; ou
- Reconnu à titre de coproduction audiovisuelle régie par un traité par le ministre du Patrimoine canadien (veuillez consulter les principes directeurs de Téléfilm sur les coproductions audiovisuelles);

---

<sup>2</sup> Exemples de projets visés : projets autofinancés, projets financés dans le cadre d'un programme d'incubation ou scolaire.





- Avoir un budget se situant entre 150 000 \$ et 500 000\$;
- Respecter le Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et toutes les autres normes de programmation reconnues par l'ACR ou le CRTC, et ne contenir aucun élément constituant une infraction en vertu du *Code criminel*, de nature diffamatoire ou autrement illégale.

### **DÉPÔT À SPIRA :**

**Vous devez vous assurer de votre admissibilité en visitant le site de Téléfilm, programme [Talents en vue](#).**

Pour obtenir une lettre de soutien de partenaire désigné, soit Spira, vous devez déposer votre dossier au plus tard le : **24 mars 2023 à 23 h 59**.

Des frais de gestion de dossier de 50\$ sont demandés aux demandeurs. Deresses et votre adhésion en tant que membre devra être à jour.

La réponse à cette étape vous sera donnée au plus tard le **7 avril 2023**.

L'équipe de Spira soutiendra les personnes sélectionnées dans la préparation de leur dossier final, avant la recommandation à Téléfilm Canada, en vue du dépôt final prévu au plus tard le **1<sup>er</sup> mai 2023**. Les personnes sélectionnées devront signer une entente avec Spira confirmant leur engagement à déposer au programme Talents en vue de Téléfilm Canada pour la date du **1<sup>er</sup> mai 2023, 23 h 59** en stipulant leur engagement, dans le cas où le financement serait accordé, à réaliser les projets en conformité avec les modalités établies par Téléfilm Canada.

### **COMPOSITION DU DOSSIER :**

Veuillez noter que tous les documents requis doivent être remis sans quoi votre demande ne pourra pas être étudiée.

Spira favorise des demandes qui sont professionnelles; portez une attention spéciale à la qualité de la rédaction et à la présentation de la demande.

Voici les documents à joindre à votre demande auprès de Spira (basé sur la liste des documents demandés par le programme Talents en vue) :

- Lettre de motivation (maximum 1 page)
- Synopsis du projet d'un maximum de 750 mots, qui comprend les principaux développements de l'histoire et raconte l'histoire de base du début à la fin;
- Le scénario complet
- Vision du-de la cinéaste (maximum 3 pages)





- Plan de promotion et de distribution (maximum 2 pages), Ce document doit identifier le public cible du projet (âge, sexe, sensibilité, culture, etc.). Il doit aussi indiquer comment l'équipe entend trouver ce public et le rejoindre et pourquoi le public se sentira interpellé par ce projet.
- Feuille de route des membres clés (production, scénarisation, réalisation) (Formulaire disponible sur le site de [Téléfilm](#). En format pdf.)
- Calendrier de production (de la préproduction à la sortie sur les plateformes numériques)
- Sommaire et devis du projet (Disponible sur le site de [Téléfilm](#). En format pdf.)
- Lettres des partenaires confirmés (le cas échéant);
- Liste des comédien-nes (si disponible et si applicable)
- Liste des membres de l'équipe technique (si disponible)
- CV des membres clés de l'équipe
- Liste de liens Internet sécurisés (ex : Vimeo) avec une ou des production(s) antérieure(s)

**VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE UN SEUL DOCUMENT PDF d'un maximum de 10 MO envoyé par courriel à l'adresse suivante : [artistique@spira.quebec](mailto:artistique@spira.quebec), avant le 24 mars 2023 à 23 h 59.**

### **ÉVALUATION DES DEMANDES :**

Les projets déposés sont analysés par un comité de pairs. Cette sélection est finale et sans appel. Spira demeure cependant disponible afin de transmettre les commentaires du comité.

Le jury évaluera les projets selon les critères suivants :

- L'originalité, la qualité l'état d'achèvement des projets en vue de la production ainsi que la vision de la réalisation
- L'expérience de l'équipe créative dans les industries du cinéma et de la télévision, principalement celle des membres de l'équipe clé, notamment en matière de succès critique
- La faisabilité financière et la viabilité du projet d'un point de vue créatif
- L'efficacité de la stratégie de promotion établie par l'équipe pour rendre son film disponible son auditoire cible, incluant à travers les festivals de films, les salles de cinéma et les plateformes numériques
- La présentation générale du dossier

Les membres du comité de sélection sont soumis.es au code d'éthique de Spira, respectent la confidentialité des projets et agissent de bonne foi dans l'exercice professionnel de leurs fonctions. Spira n'acceptera aucun acte de sollicitation ou d'intimidation lié à un refus.

